

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4248

Lyon 1er - Approbation d'une convention entre l'Association Opéra National de Lyon et la Ville de Lyon relative à la fourniture d'un appoint de chaleur pour le Grand Théâtre à partir de la chaufferie de l'Hôtel de Ville, EI : 01014 au 1 place de la Comédie, 69001 LYON

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4248 - LYON 1ER - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION OPERA NATIONAL DE LYON ET LA VILLE DE LYON RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN APPOINT DE CHALEUR POUR LE GRAND THEATRE A PARTIR DE LA CHAUFFERIE DE L'HOTEL DE VILLE, EI : 01014 AU 1 PLACE DE LA COMEDIE, 69001 LYON (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis la réouverture du Grand Théâtre en 1993, suite à sa rénovation, la Ville fournit un appoint de chaleur à l'Opéra à partir de la chaufferie de l'Hôtel de Ville.

En effet, le chauffage du Grand Théâtre est assuré par des équipements de pompe à chaleur qui ne peuvent apporter une récupération de calories suffisantes lorsque la température extérieure est proche de 0°C. Le complément de chaleur est alors apporté par un réseau connectant les deux bâtiments.

Une convention relative à la fourniture d'un appoint de chaleur a été signée entre la Ville et l'Association Opéra National de Lyon, qui occupe les locaux, pour une durée de trois années à compter du 1er janvier 2016, sans possibilité de reconduction tacite.

L'Association Opéra National de Lyon a sollicité le renouvellement de la convention à son échéance du 31 décembre 2018, parallèlement au renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public que lui consent la Ville pour le Grand Théâtre, afin de permettre une exploitation du bâtiment dans des conditions correctes.

La convention définit les obligations et les responsabilités de l'Association Opéra National de Lyon et de la Ville. Outre le paiement de l'énergie, à partir du relevé du sous-comptage identifiant sa consommation, l'Association participe aux coûts de maintenance de la chaufferie.

La convention a une durée de quatre ans, à compter du 1er janvier 2019, conformément à la convention de mise à disposition du Grand Théâtre à l'Association. Elle sera mise en œuvre dès l'exercice 2019 et se terminera le 31 décembre 2022.

Vu la convention de mise à disposition du Grand Théâtre à l'Association ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- La convention entre l'Association Opéra National de Lyon et la Ville relative à la fourniture d'un appoint de chaleur pour le Grand Théâtre à partir de la chaufferie de l'hôtel de ville est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention précitée et tout document y afférent.
- 3- Les recettes de fonctionnement en résultant seront versées sur le budget de la Ville de Lyon, au chapitre 70, nature 70878, fonction 311, programmation NRJ61, opération NRJ Achat et NRJ Maintenance.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY